GROUPE 7 FONGICIDE

Fongicide CADENCE^{MD} WDG

GRANULÉS MOUILLABLES

Pour la suppression des maladies des graminées à gazon des terrains de golf

COMMERCIAL (AGRICOLE)

NO. D'HOMOLOGATION 27496 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT, METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673



LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

Avertissement, contient l'allergène sulfites

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 162 g

BASF Canada Inc. 100 Milverton Drive 5^e étage Mississauga, Ontario L5R 4H1 1-877-371-2273

CADENCE est une marque déposée de BASF. ©2003 BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Le **fongicide Cadence WDG** est une fongicide systémique de l a famille des anilides recommandé pour la suppression de la brûlure en plaque (tache en dollar) (Sclerotinia homoeocarpa) des graminées à gazon sur les terrains de golf. Pour une efficacité maximale, le **fongicide Cadence WDG** doit être appliqué lorsque les condit ions locales favorisent le développement de maladies.

Toutes les applications devraient être effectué es en respectant le mode d'emploi qui suit. Le non-respect des directives et des précautions suivantes sur cette étiq uette peut produire des dommages à la culture et/ou une suppression moindre des maladies.

MODE D'EMPLOI

Appliquer la dose recommandée du **fongicide Cadence WDG** tel que stipulé dans le s Directives d'emploi spécifiques pou r un traitement avec u n équipement terrestre. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

Tolérance des graminées à gazon

La tolérance sur toutes les herbes à gazon, sous toutes les conditions n'a pas été évaluée.

Ainsi, il est recommandé que l'u tilisateur emploie la dose d'application recommandée du **fongicide Cadence WDG** sur une petite superficie d'essai lorsque les conditions qu'i devraient être rencontrées sont présentes et vérifier tout effet néfa ste possible avant l'application du **fongicide Cadence WDG** sur la zone ciblée.

Directives d'application

Le **fongicide Cadence WDG** devrait être app liqué avant ou lors de s premiers stades de développement de la maladie. Pou r une efficacité maximale, appliquer le **fongicide Cadence WDG** aux doses indiquées dans le Tableau 1 dans 5 à 15 litres d'eau par 100 m ètres carrés (500 à 1 500 litres par hectare). Utiliser l'intervalle d'application le plus élevée lorsque les conditions favorables au développement de la maladie sont présentes et se prolongent.

La durée actuelle de la suppression de la maladie variera en fonction des conditions climatiques, de la pression de maladie et des pratiques de gestion du gazon.

Calibrer le pulvérisateur avant l'usage.

Appliquer après la tonte ou laisser le temps à la surface de sécher avant de tondre ou irriguer.

Appliquer le **fongicide Cadence WDG** en utilisant un volume d'eau et une pression suffisant e pour un recouvrement adéquat du feuillage.

Appliquer la dose recommandée du **fongicide Cadence WDG** avec un équipement de pulvérisation terrestre seulement.

Tableau 1. Doses d'application et intervalles pour les graminées à gazon³

Maladie (Pathogène)	Dose d'emploi (grammes/ 100 m²)	Dose d'emploi (grammes/ha)	Intervalle d'application (jours)
Brûlure en plaque ^{1,2} (Sclerotinia homoeocarpa)	3,2 - 4,0	320 - 400	14
	5,6	560	28

¹ **NE PAS** effectuer plus de deux (2) applicat ions consécutives du **fongicide Cadence WDG** pour la suppression de la brûlure en plaque.

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsqu'il y a des rafales de vent. **NE PAS** sur-pulvériser les habit ats terrestres ou a quatiques non ciblés. **NE PAS** contaminer des habitats aquatiques, au moment de nettoyer et de rincer l'équipement de pulvérisation ou les contenants.

Zones tampons

Aucune zone tampon n'est requise pour l'u tilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à ré servoir dorsal, traitement localisé , pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, bassinage du sol et incorporation au sol.

Les zones tampons indiquées d ans le tableau ci-dessous sont r equises entre le poin t d'application directe et, dans la direction de la dérive, la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (par ex. prairie, forêt, pl antation brise-vent, boisé, coupevent, des endroits riparien ou bosquet) et l'habitat d' eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, crique, marais, ruisseau, réservoirs et milieu humide).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) nécessaire pour la protection de :		
		Habitat d'eau douce aux profondeurs de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus que 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Gazon	1	0	1

^{*} Dans le cas des pulvé risateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa l'ongueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

² **NE PAS** appliquer plus de 2,4 kilogrammes de produit par hectare par année.

³ Appliquer avant ou au début du développement de la maladie.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes non-ciblée s. Observe r les zones tampons spécifiées à la section MODE D'EMPLOI. NE PAS appliquer aux zones où il peut y avoir ruissellement. L es caractéristiques typiques d'emplacements pouvant mener à du ruissellement après une pluie abo ndante comprennent, entre autres des pentes moyennes à abruptes, des sols nus, des sols mal drainés (p. ex. des sols compacts ou à texture fine), et c. Si la pluie est imminente, retarder l'applicatio n. Le Boscalid est p ersistant et a des effet s rémanents; il est recommandé de ne pas utiliser le produit fongicide Cadence WDG contenant du Boscalid dans les zones traitées avec ce produit pendant la saison précédente.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, le **fongicide Cadence WDG** du groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des in dividus naturellement résistants a u **fongicide Cadence WDG** et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complèt e d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance san s lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

Dans la mesure du possible, altern er le **fongicide Cadence WDG** ou les fongicides du même groupe 7 a vec des fo ngicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Éviter de faire des applications consécutives dans une même saison avec le **fongicide Cadence WDG** ou autres fongicides faisant partie du même groupe. Ne pas faire plus de deux (2) applications séquentielles du **fongicide Cadence WDG** pour supprimer la brûlure en plaque. Ensuite, altern er en faisant au moins deux (2) applications à l'aide d'une fongicide efficace contre la brûlure en plaque et ayant un mode d'action différent.

L'utilisation du fongicide devrait s'appuyer sur un programme de lutte intégrée qui comprend le dépistage, un historique de renseignements sur l'emploi de pesticides, la rotation des cultures et prendre en considération les facteurs culturaux, biologiques et les autres moyens de lu tte chimique.

Surveiller l'efficacité de t ous les fongicides utilisés dans le programme de régie des maladies contre le p athogène ciblé et pren dre note des autres f acteurs qui ont pu inf luencer la performance du fongicide et/ou le développement de la maladie.

Si le **fongicide Cadence WDG** semble être moins ou ne plus être efficace contre un pathogène qui a été supprimé ou r éprimé auparavant, communiquer avec un représentant de BASF, au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un co nseiller agréé afin de vous aider à déterminer la cause de l'efficacité réduite. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273.

MÉLANGE

- 1. S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'emploi. Nettoyer le réservoir en respectant les re commandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
- 2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débuter l'agitation.
- 3. Ajouter au réservoir la quantité requise du fongicide Cadence WDG.
- 4. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
- 5. Après usage, nettoyer le réser voir du pulvérisateur conforméme nt à la se ction PRÉCAUTIONS.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

- 1. NE PAS pé nétrer ou p ermettre l'accès aux zones traitée s avant que les pulvérisations soient sèches.
- 2. NE PAS ap pliquer plus de 24 g au total du **fongicide Cadence WDG** par 100 mètres carrés (2,4 kilogrammes par hectare) par saison.
- 3. NE PAS appliquer le **fongicide Cadence WDG** sur des espèces autres que celles des graminées à gazon des terrains de golf.
- 4. NE PAS a ppliquer le **fongicide Cadence WDG** par l'intermédiaire de tout système d'irrigation.

PRÉCAUTIONS

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.
- 3. **NE PAS** mettre dans les yeux. Cause une irr itation des yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- 4. Laver à fond les surfa ces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
- 5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des bas et des chaussures lors du mélange et du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- 6. Si les vêtements devi ennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

- 7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
- 8. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité hu maine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'ea u pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéa nt, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer d e rincer l'œil. Appeler un centre ant ipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minut es. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petite s gorgées si la personn e empoisonnée est capa ble d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le mé decin. Ne rien administrer par la bo uche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air fr ais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou un e ambulance, puis prat iquer la respiration artif icielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du pro duit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

- 1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.
- 2. Ne pas expédier ou ent reposer le produit près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.
- 3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point d e collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à c e mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de ble ssures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Fongicide CADENCE^{MD} WDG

GRANULÉS MOUILLABLES

Pour la suppression des maladies des graminées à gazon des terrains de golf

COMMERCIAL (AGRICOLE)

NO. D'HOMOLOGATION 27496 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT, METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673



LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

Avertissement, contient l'allergène sulfites

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 162 g

BASF Canada Inc. 100 Milverton Drive 5° étage Mississauga, Ontario L5R 4H1 1-877-371-2273

CADENCE est une marque déposée de BASF. ©2003 BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.
- 3. **NE PAS** mettre dans les yeux. Cause une irr itation des yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- 4. Laver à fond les surfa ces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
- 5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des bas et des chaussures lors du mélange et du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- 6. Si les vêtements devi ennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
- 7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
- 8. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cour s d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humai ne telles des résidence s, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'ea u pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéa nt, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer d e rincer l'œil. Appeler un centre ant ipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minut es. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petite s gorgées si la personn e empoisonnée est capa ble d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le mé decin. Ne rien administrer par la bo uche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air fr ais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou un e ambulance, puis prat iquer la respiration artif icielle, de

préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du pro duit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

- 1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.
- 2. Ne pas expédier ou ent reposer le produit près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.
- 3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point d e collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à c e mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de ble ssures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.